

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1455

15 juillet 2010

SOMMAIRE

Abari Invest SA	69799	Luxicav	69806
Abari S.A.	69799	Luxicav Plus	69806
Alvia Investment S.à r.l.	69840	Ma.Fa. International S.A.	69802
Antane Investments S.à r.l.	69801	MAN Umbrella SICAV	69805
Assco Europe S.à.r.l.	69833	Medical Trials Analysis S.A.	69808
Assco Europe S.à.r.l.	69834	Mercury Interactive Luxembourg S.A. ...	69814
Assco Europe S.à.r.l.	69834	Mercury Interactive Luxembourg S.A. ...	69815
Ax-Log S.A.	69834	Mercury Properties S.A.	69801
Ax-Log S.A.	69835	Mercury Properties S.A.	69815
Ax-Log S.A.	69835	M.F. International S.A.	69840
Club Med Asie S.A.	69840	Mood Media Group S.A.	69807
CM Assistance S.A.	69807	Murfet S.A.	69816
CO.FI Investments S.A.	69805	MV General Partner Sàrl	69816
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises	69802	NGS Investments S.A.	69817
Financial Consulting	69835	Ninedotnine Sàrl	69835
FOSCA II Investment S.à r.l.	69794	Polytech Finance S.A.	69817
Gambro Reinsurance S.A.	69835	Portico Düsseldorf Sàrl	69817
Heralux	69836	Quick - Wash	69838
ILD	69818	RC Europe S.A.	69818
IS EF Three S.à r.l.	69837	Roquette Re S.A.	69818
IS EF Two S.à r.l.	69838	Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A.	69834
IT 1 Sàrl	69839	Sanpaolo Bank S.A.	69815
IT 1 Sàrl	69820	Skyfield Luxembourg S.à r.l.	69818
KKH Capital S.à r.l.	69821	Skyscraper S.à r.l.	69836
Komilux S.A.H.	69838	SW III Limited	69833
Krisman S.A.	69805	Sydbank Peerless, Sicav	69833
LBREP II IHG S.à r.l.	69808	Transocean Investments S.à r.l.	69808
Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	69839	YNVENYTYS S.A.	69821
		Zirconium S.A.	69816

FOSCA II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.408.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FOSCA II, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 153027 represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31st May 2010.

The prementioned proxy, signed “ne variatur” by the appearing party and by the undersigned notary will be annexed to this document to be submitted with it to the registration formality.

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of FOSCA II Investment S.à r.l. (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become member thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The corporate object of the Company is the holding of equity or debt participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company will in particular make directly or indirectly investments in properties companies, including partnerships, (hereinafter the “PropertyCos”) which will be direct or indirect subsidiaries owning or set up to purchase one or several properties.

The Company may borrow money in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities and may give security for any borrowings.

The Company may generally participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

In particular it may lend funds including the proceeds of any borrowings to its subsidiaries or affiliated companies and it may also give guarantees in favour of its other subsidiaries or affiliated companies (in each case including the PropertyCos).

In a general fashion, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

In the event that the manager(s) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s).

Art. 5. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company’s assets and profits.

The shares may be pledged by the members.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of members representing hundred percent of the Company’s capital.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and revoked by the general meeting of members, which determines their powers and the duration of their mandates, and which statutes at a majority of the capital.

Towards third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company.

Art. 9. The manager(s) are not personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares it owns and may validly act at the meeting through a proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majorities as prescribed by Luxembourg Company law in writing or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

Art. 12. The financial year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve (however constituted) amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance as well as any distributable reserves (including any share premium reserve) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The members may also decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager (s), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed (together with all other amounts previously distributed on account of the current fiscal year) may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium reserve) and decreased by net losses made since the end of the last accounting year, losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve to be established pursuant to law.

Any share premium reserve may be distributed to the members upon decision of members. The members may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In the context of the acquisition or making by the Company of a specific investment in a PropertyCo (each a "Specific Investment"), the manager or as the case may be the board of managers of the Company will, in the accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

(a) any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

(b) any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

(c) in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment;

(d) in case where the net assets of one or more compartments are less than zero, the aggregate negative amount shall be allocated between all the compartments of the Company with net assets higher than zero pro rata to such net assets; and

(e) any distributions or payments made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

The net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these Articles LESS all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

Art. 17. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the provisions of the law of tenth August one thousand nine hundred fifteen on commercial companies, as amended.

Art. 19. If, and so long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Special disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

Subscriptions and Payments

The five hundred (500) shares have been paid up in full by the appearing parties by payment in cash, as indicated hereafter:

Member	Subscribed capital	Number of shares
FOSCA II	Eur 12,500.00.-	500 shares

evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,200,-.

Extraordinary general meeting

The shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Second resolution

The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time:

- Pascale Nutz, chartered account, born on 7th July 1969 in Douarnenez (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Stéphane Bourg, chartered account, born on 20th October 1973 in Nantes (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FOSCA II, une société en commandite par actions constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153027, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2010.

La procuration pré-mentionnée, signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée à ce document pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société:

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FOSCA II Investment S.à r.l. (la «Société») est constituée par la présente par la partie comparante et toute personne qui deviendra associée par la suite. La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participation d'actions ou d'emprunts, directement ou indirectement, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres

d'emprunt, bons de caisse et autres titres de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Le Société peut en particulier investir directement ou indirectement dans des sociétés immobilières, y compris des sociétés (ci-après les "PropertyCos") qui seront des filiales directes ou indirectes détenant ou constituée pour acquérir une ou plusieurs propriétés.

La Société peut emprunter de l'argent de quelque manière que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, bons de caisses et titres d'emprunt ou tout type de titres d'actions ou d'emprunt et peut garantir des sûretés pour tout emprunt.

La Société peut généralement participer à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale, et peut leur prêter assistance par voie de prêts, garanties ou autrement.

En particulier, elle peut prêter des fonds, y compris ceux provenant de tout emprunt à ses filiales ou sociétés affiliées et elle peut également fournir des garanties en faveur de ses autres filiales ou sociétés affiliées (dans chaque cas, y compris les PropertyCos).

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et réaliser toutes opérations qui pourraient être utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du(des) gérant(s).

Au cas où le(s) gérant(s) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le(s) gérant(s).

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et aux bénéfices de la Société.

Les parts sociales peuvent être mises en gage par les associés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'approbation des associés représentant cent pour-cent du capital de la Société.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, et qui statue à la majorité du capital.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou les gérants a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société.

Art. 9. Le(s) gérant(s) ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, par écrit ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une assemblée par ces moyens étant équivalente à une présence en personne à une telle assemblée.

Les décisions collectives ne sont valables que si elles sont adoptées par des votes représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) placés sur un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve (toutefois constituée) atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde ainsi que toute réserve distribuable (y compris la réserve de prime d'émission) peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent également décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer (ensemble avec tous les autres montants distribués précédemment au cours de l'année sociale) ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute réserve de prime d'émission) mais diminué des pertes nettes réalisées depuis la fin du dernier exercice comptable, des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision des associés. Les associés peuvent aussi décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Art. 16. Dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement spécifique effectué par la Société dans une PropertyCo (chacun un "Investissement Spécifique"), le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société, établira, dans les comptes de la Société, un compartiment séparé pour les actifs et passifs de la Société de la manière suivante:

(a) tout revenu ou fonds gagnés par la Société sur, ou tout avoir dérivant des avoirs alloués à un compartiment sera alloué à ce compartiment;

(b) toute dette, coûts et dépenses (y compris les provisions) relatifs aux avoirs alloués à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou un avoir d'un compartiment en particulier ainsi que toutes les dépenses administratives, fiscales et autres dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique concerné ou le fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront alloués à ce compartiment;

(c) dans le cas où une dette ou une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à un compartiment spécifique, cette dette ou dépense sera allouée à tous les compartiments existants au pro rata des actifs nets de chaque compartiment;

(d) dans le cas où les actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments sont inférieurs à zéro, le montant négatif total sera alloué à tous les compartiments de la Société ayant des actifs nets supérieurs à zéro au pro rata de ces actifs nets; et

(e) toutes distributions ou tous paiements faits aux associés en relation avec un compartiment réduiront les actifs nets de ce compartiment.

Les actifs nets de chaque compartiment ("Actifs Nets") seront égal à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et tous les autres actifs attribuables à ce compartiment conformément aux présents Statuts MOINS toutes les dettes, coûts et dépenses alloués à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui pourront mais ne devront pas être des associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Si et aussi longtemps qu'il n'existe qu'un seul associé dans la Société, la Société existera en tant que société uni-personnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi s'appliqueront.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiements

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées par la partie comparante en numéraire, comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
FOSCA II	EUR 12.500,00.-	500 parts sociales

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Frais, Evaluation

Les frais, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société du chef de sa constitution sont estimés approximativement à € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Pascale Nutz, expert-comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Stéphane Bourg, expert comptable, né le 20 octobre 1973 à Nantes (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: N.Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2010. Relation: EAC/2010/6526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010063633/286.

(100079094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

**Abari S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Abari Invest SA).**

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.638.

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzigsten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redange/Attert

IST ERSCHIENEN:

Herr Karl BIEGEL, geboren am 11.Mai 1957 in Trier, wohnhaft in D-54294 TREVES, 2 Martin-Grundheberstrasse, handelnd als einziger Aktieninhaber der Aktiengesellschaft

ABARI INVEST S.A.

mit Sitz in L-4610 Niederkorn, 27, rue de Longwy,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, Notar mit damaligem Amtssitz in Bad Mondorf, am 14. Dezember 1994,

veröffentlicht im M.morial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 137 vom 27. März 1995,

welche Gesellschaft eingetragen ist im Handelsregister unter der Nummer 49.638.

Alsdann erklärte der hier Erschienene eine Generalversammlung der vorbezeichneten Gesellschaft ab zuhalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Karl BIEGEL, vorbezeichnet.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Herrn Klaus FRANK, wohnhaft in D-54295 TRIER, Matthias-Wehr-Strasse 7.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmenzähler Herrn Karl BIEGEL, vorbezeichnet.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden;
- c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:
 1. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

2. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung und dementsprechend Abänderung von Artikel 1 der Satzung
3. Suppression der französischen Übersetzung der Satzung
4. Verschiedenes

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschliessend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dies gemäss nachfolgendem Text.

Zweiter Beschluss

Infolge des ersten Beschlusses wird Artikel 4 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie oder Handelsunternehmen.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Sicherheiten, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, eine Handelsagentur zu betreiben.

Desweiteren hat die Gesellschaft als Zweck:

die Beratung von Unternehmen im weitesten Sinne, von Institutionen und Organisationen sowie Einzelpersonen, insbesondere auf den Gebieten der Organisations- und Personalentwicklung, Training, Coaching und Supervision im In- und Ausland. Dazu gehören die Entwicklung und die Organisation von Beratungskonzepten Trainings und sonstigen Veranstaltungen aller Größenordnungen, auch im Auftrag von Dritten, die Erstellung und der Vertrieb von Publikationen, Software und Hardware, die Aus und Weiterbildung von Firmengruppen und Kunden bzw. Auftraggeber.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung und Verwaltung unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières (SoParFi)" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind, eingebunden ist das Projektgeschäft aller Art.

Weiterhin die Erschließung neuer Geschäftsfelder, die Nachfolgeregelungen/Brückenfinanzierung bis zur Börseneinführung."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in "ABARI S.A." um zuändern.

Infolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "ABARI S.A.""

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die französische Version der Satzung ab zu schaffen. Demnach ist nur die deutsche Version der Satzung-ausschlaggebend.

Kosten

Die Kosten, Spesen und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zuge der gegenwärtigen Urkunde entstehen, werden auf NEUNHUNDERT Euro (900.- EUR) geschätzt. Gegenüber dem Notar verpflichten sich jedoch alle Komparenten, und dies solidarisch, bezüglich der Zahlung der durch gegenwärtige Urkunde anfallenden Kosten und Gebühren.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Strassen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben,

Gezeichnet: Biegel, Frank, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 mai 2010. Relation: RED/2010/668. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 3. Juni 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010065089/92.

(100079623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 juin 2010

En date du 4 juin 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission des gérants suivants avec effet au 4 juin:

- Monsieur Dimitrios GOULANDRIS
- Monsieur Kevin BONE
- Monsieur Atanas SALABASCHEW
- Monsieur Tarek ABUZAYYAD

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 4 juin et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ben GUJRAL, né le 27 janvier 1974 à Southampton, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2 Athenia Close, Goffs Oak, Herts, EN7 5ES, Royaume-Uni;
- Monsieur James LANTHIER, né le 6 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement à 20 York Mills, Suite 600, Toronto, Ontario, M2P 2C2, Canada;
- Monsieur Lorne ABONY, né le 26 août 1969 à Toronto, Ontario, Canada, résidant professionnellement à 20 York Mills, Suite 600, Toronto, Ontario, M2P 2C2, Canada;

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Pietro Longo
Monsieur Philippe Graf Schenk von Stauffenberg
Monsieur Ben Gujral
Monsieur James Lanthier
Monsieur Lorne Abony

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064281/32.

(100079582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Mercury Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

—
Modificatif du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués, Monsieur Nicolas Arend, dit Nico Arend (demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix) et Monsieur Carlo Fischbach sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat de l'administrateur et administrateur-déléguée, Madame Sylvie Winkin-Hansen, est renouvelé pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nicolas Arend, dit Nico Arend, Monsieur Carlo Fischbach et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010064419/22.

(100079511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

En vertu de l'article 70-(1) LSC et de la garantie donnée par Compagnie d'Entreprises CFE en faveur de sa filiale Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, les comptes annuels consolidés de la Compagnie d'Entreprises CFE au 31.12.2009 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010064312/13.

(100079526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Ma.Fa. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.568.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PLAGNA LIMITED ayant son siège social à 7/F, Golden House, 30 Pottinger Street, Central, Hong Kong. ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée à Hong-Kong, le 11 mai 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MA.FA. INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de

Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) divisé en mille sept cent quatre-vingt-dix (1.790) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 mai 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

" **Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- L'achat et la vente de parts ou actions de sociétés tierces;

- L'achat et la vente de biens immobiliers.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, est admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres du conseil d'administration.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B."

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 mai à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 179.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Alessandro BUZZONI, économiste, né le 17 juin 1966 à Milan - Italie et domicilié professionnellement au 1, via Giacometti, CH-6900 Lugano, Suisse.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010068741/149.

(100083136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

CO.FI Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010064327/10.

(100079566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Krisman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 61.450.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale de la Société en date du 28 mai 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société de 2016, à savoir :

Administrateurs:

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Nationale S.à r.l. ; 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010064392/20.

(100079557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 14 mai 2010 a décidé:

- de renouveler le mandat de Messieurs:

Philip BODMAN (Chairman)

Man Fund Management (Guernsey) Limited

Lancaster Court-Forest Lane, St Peter Port, GY1 1WJ GUERNSEY

John WALLEY

Olympia Capital (Ireland) Ltd

6th Floor Block 3, Harcourt Centre, Harcourt Road, Dublin 2, IRELAND

Sven LIDÈN
RMF Investment Management
Huobstrasse 16, CH 8808 Pfäffikon /SZ, SUISSE
Yves WAGNER
MDO Services S.A.
19, Rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011;

- de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.
Route de Neudorf 560, L-2220 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour MAN UMBRELLA SICAV
SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010084025/34.

(100075155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 30 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Claude Defendi résidant professionnellement au 8 Avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 30 avril 2010;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 30 avril 2010, Monsieur Edoardo Tubia, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxcav
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010064403/18.

(100079456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 30 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Claude Defendi résidant professionnellement au 8 Avenue de la liberté, L - 1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 30 avril 2010;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 30 avril 2010, Monsieur Edoardo Tubia, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxcav Plus
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010064404/18.

(100079457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

CM Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.586.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 31 décembre 2009, qu'il a été décidé que Monsieur Jean-Jacques SCHERER avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange-Walferdange, a été nommé avec effet au 1^{er} janvier 2010 à la fonction de commissaire aux comptes de la société CM ASSISTANCE SA jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014, en remplacement de la société DEVAUX et ASSOCIES inscrite au RC section B92.355.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour CM Assistance SA
Murielle CALLA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010065037/18.

(100079366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 4 juin 2010

En date du 4 juin 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes: d'accepter la démission des administrateurs suivants avec effet au 4 juin:

- Monsieur Dimitrios GOULANDRIS
- Monsieur Kevin BONE
- Monsieur Luca WARNKE
- Monsieur Tarek ABUZAYYAD

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 4 juin et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Ben GUJRAL, né le 27 janvier 1974 à Southampton, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2 Athenia Close, Goffs Oak, Herts, EN7 5ES, Royaume-Uni;
- Monsieur James LANTHIER, né le 6 juillet 1974 à Sudbury, Canada, résidant professionnellement à 20 York Mills, Suite 600, Toronto, Ontario, M2P 2C2, Canada;
- Monsieur Lorne ABONY, né le 26 août 1969 à Toronto, Ontario, Canada, résidant professionnellement à 20 York Mills, Suite 600, Toronto, Ontario, M2P 2C2, Canada;

de renouveler le mandat de BDO en tant que commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 4 juin et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Pietro Longo
Monsieur Jean-Marie Noizet
Monsieur Philippe Graf Schenk von Stauffenberg
Monsieur Ben GUJRAL
Monsieur James LANTHIER
Monsieur Lorne ABONY

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Mood Media Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064410/35.

(100079426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Transocean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.025.

Merci de prendre note que l'adresse privée ou professionnelle de M. McEwan David, M. Cameron Barry, M. King Paul doit être modifiée suite à une erreur dans le code postal:

- Adresse à modifier: Langlands House, Huntly Street, Aberdeen, AB1015H Royaume-Uni.

- Adresse correcte: Langlands House, Huntly Street, Aberdeen, AB101SH, Royaume-Uni.

Merci de bien vouloir accepter les modifications de l'adresse professionnelle de M. Roger Jones gérant de classe A et d'inscrire l'adresse suivante:

Ancienne Adresse:

- Crawpeel Road, AB123LG, Aberdeen Royaume-Uni.

Nouvelle Adresse:

- Huntly Street, Langlands House, AB101SH, Aberdeen, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.06.2010.

Référence de publication: 2010064485/19.

(100079427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Medical Trials Analysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.480.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010064416/10.

(100079434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

LBREP II IHG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.313.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with a variable share capital, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 106.232 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder on May 5th, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LBREP II IHG S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II Europe S.a r.l, SICAR, prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Corine Frerot, Company Director, born on November 25th, 1973 in Brou-sur-Chantereine (France), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Company Director, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BR, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LBREPII Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de Société d'Investissement en Capital A Risque, ("SICAR"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232 ("l'Associé unique"),

ici représenté par Monsieur Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé unique le 5 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "LBREP II IHG S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II Europe S.à r.l., SICAR précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Madame Corine Frérot, administratrice de sociétés, né le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 1271 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres W1J 6BR, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mai 2010. Relation: Lac/2010/20647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010085560/314.

(100076494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Mercury Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.558.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 19 juin 2002.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

MAX KREMER

Référence de publication: 2010064417/14.

(100079470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Mercury Interactive Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.558.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 19 juin 2002.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

MERCURY INTERACTIVE LUXEMBOURG S.A.

MAX KREMER

Référence de publication: 2010064418/14.

(100079472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.498.

Extrait de la résolution circulaire du 17 mai 2010 du conseil d'administration (le "conseil") de Sanpaolo Bank S.A. (la "Société")

-OMISSIS -

Les soussignés ont été nommés comme nouveaux Administrateurs de la Société par une Réunion Ordinaire des Actionnaires tenue le 17 mai 2010. La même Réunion des Actionnaires a autorisé le Conseil à nommer M. Martin F. Dobbins, né le 21 juillet 1961 - Massachusetts (USA) domicilié au 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme Administrateur-délégué de la Société jusqu'à la date de la fusion de la Société avec State Street Bank Luxembourg S.A.

Les Administrateurs déclarent:

Première délibération

Nommer M. Martin F. Dobbins, né le 21 juillet 1961 - Massachusetts (USA) domicilié au 49, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme Administrateur Délégué de la Société, en remplacement de M. Massimo Del Vecchio, né le 6 août 1955 à Rome (Italie) domicilié au 8, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Deuxième délibération

Confirmer M. Giovanni Mancuso, né le 5 décembre 1954 à Turin (Italie) domicilié au 8, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, dans son mandat actuel de Directeur de la Société.

-OMISSIS -

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Timothy J. Caverly / Martin F. Dobbins / Sonia Biraschi

Les Administrateurs

Référence de publication: 2010071519/26.

(100079552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Mercury Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

Réunion du Conseil d'Administration du 4 juin 2010

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2010, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Monsieur Nicolas Arend, dit Nico Arend, Monsieur Carlo Fischbach et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Mersch, le 4 juin 2010.

Nicolas AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2010064420/14.

(100079511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Murfet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.149.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale de la Société en date du 28 mai 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société de 2016, à savoir:

Administrateurs:

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Nationale S.à r.l. ; 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010064421/20.

(100079523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Zirconium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 61.462.

—
Extrait des résolutions adoptées par le l'assemblée générale de la Société en date du 28 mai 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société de 2016, à savoir :

Administrateurs:

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Nationale S.à r.l. ; 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010064506/20.

(100079514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

MV General Partner Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.568.

—
EXTRAIT

Par lettre en date du 31 mai 2010 envoyée au siège social de la société, Monsieur Luciano Balbo a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064422/11.

(100079618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

NGS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 136.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064427/9.

(100079610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 118.395.

En date du 28 avril 2010, l'associé The Discretionary Trust Property a changé de dénomination et d'adresse. Celui-ci se nomme Cathal Ryan Estate et son siège social est établi à Stacumny House, Stacumny, Celbridge, Comté de Kildare, Irlande.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010064440/14.

(100079453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Polytech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 41.699.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 6 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, est arrivé à échéance à la date de la présente Assemblée.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans et son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L - 8070 BERTRANGE.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 6 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Pour POLYTECH FINANCE S.A

Référence de publication: 2010064449/31.

(100079587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Skyfield Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064476/9.

(100079465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

RC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 87.456.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de RC Europe S.A. tenue au siège social le 31 mars 2010 à 10 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la démission de Monsieur Dieter Devlaminck en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat
2. L'Assemblée approuve la démission de Monsieur Dieter Devlaminck en tant qu'Administrateur Délégué, avec effet immédiat

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Peggy Krauss / Pascal Jungling / Ruben de Ruyck

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010064462/17.

(100079443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Roquette Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.657.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 3 juin 2010

- L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs Monsieur Guy Roquette, Monsieur Pierre Xavier Lemaire et Monsieur Yannick Zigmann jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes 2012.
- L'assemblée reconduit Deloitte SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 qui statuera sur les comptes 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010064466/13.

(100079437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

ILD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.342.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Ludovic COUSIN, employé privé, né à Epinal (France), le 28 septembre 1979, demeurant au 2, rue Mazarin, F-57000 Metz (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le conseil aux entreprises dans les domaines:

- de l'informatique, comprenant notamment, mais non exclusivement, la distribution de matériel, la formation;
- du process et qualité;
- du développement durable et RSE;
- de la formation en général.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ILD", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Frisange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Ludovic COUSIN, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 3, op der Gare, L-5730 Aspelt.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ludovic COUSIN, employé privé, né à Epinal (France), le 28 septembre 1979, demeurant au 2 rue Mazarin, F-57000 Metz (France).

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. COUSIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6323. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086351/95.

(100077076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 11 mai 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010065056/19.

(100079302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.925.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 mai 2010, que:

1. L'Assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

2. L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

YNVENYTYS S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064503/21.

(100079471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 9, Avenue Alfred Bertrand, 1206 Geneva (Switzerland).

The appearing party has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form.

1.1 There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.2 The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

1.3 The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

2.2 The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

2.3 The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

2.5 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "KKH Capital S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

5.3 The Board as defined under Article 11 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

5.4 In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of the Company.

Art. 6. Capital.

6.1 The issued corporate capital is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) divided into thirty-five thousand (35,000) shares, each share being part of one of the ten (10) following classes of shares ("Classes", singularly "Class"):

- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "A" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "B" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "C" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "D" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "E" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "F" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "G" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "H" shares,
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "I" shares, and
- Three thousand five hundred (3,500) shares as Class "J" shares

6.2 Each share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation and is fully paid up.

6.3 In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

7.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

7.2 The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.3 In the event of a reduction of the Company's capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for in article 7.2), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.4 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The total cancellation amount shall be an amount determined by the Manager or in case of plurality of Managers by the Board and approved by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of

shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

7.6 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 All Shares are freely transferable among shareholders regardless Classes of shares.

8.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

8.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company as provided in article 1690 of the civil code.

8.4 The Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

Art. 9. Indivisibility of shares.

9.1 Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

9.2 Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.

10.1 The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

10.2 Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a board of Managers (the "Board") composed, at least, of three (3) managers (the "Managers", singularly the "Manager"), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

11.2 The Managers are appointed and may be removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2 To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 13. Procedure for management.

13.1 The Board shall meet in the registered office as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

13.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

13.3 This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

13.4 The Board's meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

13.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote at such meeting.

13.7 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

13.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two (2) Managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by two (2) Managers.

Art. 16. General meetings of shareholders.

16.1 As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

16.2 Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

16.3 In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

16.4 In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

16.5 An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

17.2 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

17.3 The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

17.4 The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts & allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

19.3 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the company.

19.4 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.5 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

19.6 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

19.7 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the board of Managers. The Manager or as the case may be the board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

19.8 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of Class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence).

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 22. Definitions.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the Articles of Incorporation,</p> <p>- increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but</p> <p>- reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount</p> <p>NP = net profits (including carried forward profits)</p> <p>P = any freely distributable reserves</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled</p> <p>L = losses (including carried forward losses)</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation</p>
Interim Accounts	<p>Means the interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares</p>

Subscription - Contributions

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in kind the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR) - amount paid-in (EUR)	Number and class of shares
Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed;	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "A" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "B" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "C" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "D" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "E" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "F" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "G" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "H" shares
	EUR 3,500.-	3,500 shares as Class "I" shares
	EUR 3,000.-	3,500 shares as Class "J" shares
Total:	EUR 35,000.-	35,000 shares

Description of the contribution

The contribution made by Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, sole founder, prenamed, against the issuance of thirty-five thousand (35,000) shares in KKH Capital S.à r.l., is composed of:

- one quota with an amount of ten million Hungarian Forint (HUF 10,000,000.-), of "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", a company established and existing in accordance with the laws of Hungary, having its registered office at H-1074 Budapest, Dohány utca 12., Hungary, company registration number 01-09-903097, representing hundred per cent (100%) of its registered capital, being valued at thirty five thousand euro and (EUR 35,000.00).

The contribution of the quotas of "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", in line with the intent of the founder of KKH Capital S.à r.l. is to be deemed as a privileged share for share transaction ("kedvezményezett részese-déscsere") for Hungarian tax purposes. KKH Capital S.à r.l. obliges itself to record and handle the shares of "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság" separately from any other investment or any other activity, as prescribed in section 7, point "h" of the Hungarian Corporate Tax Act.

Valuation of the contribution

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, declares that the net value of this contribution in kind is set at thirty five thousand euro (EUR 35,000.-).

Such contribution has been valued by the founder of the Company pursuant to a statement of contribution value.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a copy of the list of quotaholders of "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", the said document being signed by Mr. Jordi Bono Cruz, Managing Director of "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság".

Effective implementation of the contribution

Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, here represented as stated hereabove, expressly declares that:

- the quota contributed is fully paid up;
- the quota is in registered form;
- all formalities shall be carried out in Hungary in order to formalize the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Statement of contribution value acknowledgement

Thereupon Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, prenamed, requires the notary to act as follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as founder of the Company KKH Capital S.à r.l. by reason of the here above described contribution in kind, Mr. Josep-Maria FARRE VIADER prenamed expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Such contribution has been valued by him as sole founder of the Company pursuant to a statement of contribution value which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting
First resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

- Ms Ikuko Kaga, Company director, residing at 9, Avenue Alfred Bertrand, 1206 Geneva (Switzerland)
- Mr. Jordi Bono Cruz, Company director, residing at C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelona (Spain)
- Mr. Philippe Morales, lawyer, residing at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg)

Second resolution

The registered office shall be at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, résidant au 9, Avenue Alfred Bertrand, 1206 Genève (Suisse).

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme.

1.1 Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

1.3 La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

2.3 La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

2.5 D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "KKH Capital S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

5.3 Le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.4 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoire seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social émis est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) divisé en trente-cinq mille (35.000) parts sociales, chacune appartenant à une des dix catégories suivantes de parts sociales ("Catégories", au singulier "Catégorie"):

- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "A",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "B",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "C",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "D",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "E",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "F",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "G",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "H",
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "I", et
- Trois mille cinq cents (3.500) parts sociales de la Catégorie "J",

6.2 Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts et est entièrement libérée.

6.3 En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital.

7.1 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents Statuts.

7.2 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 7.2), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

7.4 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

7.5 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

7.6 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.

Art. 8. Transfert de parts sociales.

8.1 Les parts sociales, même de catégories différentes, sont librement cessibles entre associés.

8.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

8.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

8.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

9.1 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

10.1 L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

10.2 Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. Gérance.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") comprenant au moins trois (3) gérants (les "Gérants", individuellement un "Gérant"), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de(s) associé(s).

11.2 Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

12.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 13. Procédure pour la gestion.

13.1 Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

13.2 Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

13.3 Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

13.4 Le Conseil pourra se tenir par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

13.5 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

13.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

13.7 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopies.

13.8 Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

Art. 16. Assemblée générale des associés.

16.1 Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

16.2 Dans ces cas, les articles 194 à 196 et 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

16.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

16.4 Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

16.5 Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés.

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

17.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

17.3 Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

17.4 Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

19.3 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

19.4 Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas.

19.5 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les dispositions ci-dessous.

19.6 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

19.7 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

19.8 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au pro rata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur Catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières Catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la Catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette Catégorie, les parts sociales de la Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la Catégorie A qui existent).

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 19 desdits statuts, - augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de parts sociales annulée - après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que: $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$ Où: MD = Montant disponible PN = Profits nets (incluant les profits reportés) P = Toutes réserves librement distribuables RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée PE = Pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à une date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, elle a déclaré souscrire au nombre de parts mentionné ci-dessous a déclaré les payer en nature pour les montants mentionnés ci-après:

Associé	Capital souscrit (EUR) - Libération (EUR)	Nombre et Catégories de parts sociales
Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé	EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 3.500.- EUR 5.000.-	3.500 parts sociales de la Catégorie "A" 3.500 parts sociales de la Catégorie "B" 3.500 parts sociales de la Catégorie "C" 3.500 parts sociales de la Catégorie "D" 3.500 parts sociales de la Catégorie "E" 3.500 parts sociales de la Catégorie "F" 3.500 parts sociales de la Catégorie "G" 3.500 parts sociales de la Catégorie "H" 3.500 parts sociales de la Catégorie "I" 3.500 parts sociales de la Catégorie "J"
Total:	EUR 35.000.-	35.000 parts sociales

Description de l'apport

L'apport fait par Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, seul fondateur, en échange de l'émission de trente-cinq mille (35.000) parts sociales de KKH Capital S.à r.l. est composé d':

- une part pour un montant de dix millions de Florins Hongrois (HUF 10.000.000.-), de "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", une société de droit Hongrois, ayant son siège social à H-1074 Budapest, Dohany utca 12., Hongrie, dont le numéro de registre de commerce est 01-09-903097, représentant cent pour cent (100%) de son capital social, évalué à trente cinq mille euros (EUR 35.000.-).

L'apport de la part de la part de "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", en ligne avec l'intention du fondateur de KKH Capital S.à r.l., est d'être considérée comme une action privilégiée dans le cadre de transaction sur titres mobiliers ("kedvezményezett részesedéscsere") pour une considération fiscale hongroise. KKH Capital S.à r.l. s'engage à enregistrer et gérer la part de "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság" de manière séparée de tout autre investissement ou de toute autre activité, tel qu'indiqué section 7, point "h" de la loi Hongroise de l'impôt sur les sociétés.

Evaluation

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, fondateur unique, déclare que la valeur nette de son apport en nature est évaluée à trente cinq mille euros (EUR 35.000.-).

Un tel apport a été évalué par le fondateur de la Société conformément à un rapport d'évaluation.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par les copies des registres des détenteurs de parts de "AND Project 2008 Korlátolt Felelősségű Társaság", dûment signé par Jordi Bono Cruz, gérant de ladite société.

Réalisation de l'existence de l'apport

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, et représenté comme indiqué précédemment, déclare expressément que:

- la part apportée a été entièrement libérées;
- la part apportée est sous forme nominative;
- toutes les formalités seront réalisées en Hongrie afin de formaliser le transfert et le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Approbation du rapport d'évaluation

Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, demande au notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de fondateur de la Société KKH Capital S.à r.l., en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Josep-Maria FARRE VIADER, prénommé, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Cet apport a été évalué par lui en tant que seul fondateur de la Société aux termes d'une déclaration d'évaluation de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- Madame Ikuko Kagá, administratrice de société, demeurant au 9, Avenue Alfred Bertrand, 1206 Genève (Suisse)
- Monsieur Jordi Bono Cruz, administrateur de société, demeurant au C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelone (Espagne)
- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg)

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.M. FARRE VIADER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5817. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086353/635.

(100076356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Suite à des cessions de parts effectuées le 21 mai 2010, le capital social est détenu depuis cette date comme suit:

Captive Executive Services Limited, avec siège social à 1-2 Baggot Court, Lower Baggot Street, Dublin 2 500 parts

Total: 500 parts

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Luc Sunnen / Christophe Fender

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010064483/13.

(100079431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Asco Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.018.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que Monsieur Jérôme GUEZ avec adresse au 28b, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a démissionné en date du 15 juillet 2008 de sa fonction de gérant de la société.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Jérôme GUEZ.

Référence de publication: 2010065027/10.

(100079306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Sydbank Peerless, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.626.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 26 mai 2010, a décidé de renouveler les mandats de:

- Monsieur Mads Schierup PETERSEN, Sydbank AG, Poststrasse 17, CH-9001 St. Gallen,
- Monsieur Jørgen Breinholt DAHL, Sydbank AG, Poststrasse 17, CH-9001 St. Gallen,
- Monsieur Jürg WILLI, Vice Director and Chief Investment Officer - Sydbank (Schweiz) AG, Poststrasse 17, CH-9001 St. Gallen,
- Monsieur Thomas Jürgen KÖNIG, Management Accounting IT/Compliance Operations, Sydbank (Schweiz) AG, Poststrasse 17, CH-9001 St. Gallen,

et ce pour une période d'un an allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011,

- renouveler le mandat de la société KPMG Audit S.à r.l. à la fonction de Réviseur d'Entreprise, et ce pour une période d'un an allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour SYDBANK PEERLESS, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA Investor Services Bank S.A

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010071534/23.

(100079550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Assco Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 82.018.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société à responsabilité limitée ASSCO EUROPE S.à.r.l., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 82.018., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société ASSCO EUROPE S.à.r.l.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

s. Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010065028/11.

(100079307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Assco Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.018.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que la société SOJEPAR SA, avec adresse à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a présenté sa démission d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010065029/10.

(100079307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Ax-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 64.409.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que la société SOJEFA Holding, avec adresse à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a présenté sa démission d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010065030/10.

(100079303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Sal. Oppenheim Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.099.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2010

1. Das Mandat des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes wird um ein weiteres Jahr verlängert:

- Dr. Rolf Wickenkamp, Kaufmann, geschäftsansässig Zeppelinstr. 4-8, D-50667 Köln, Deutschland.

Das Mandat läuft anlässlich der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 aus.

2. Als neue Mitglieder des Verwaltungsrates werden folgende Personen berufen:

- Chris Minter, Managing Director, geschäftsansässig in 1 Appold Street, London EC2A 2HE, United Kingdom;

- Michele Valenti, Director, geschäftsansässig in 280 Park Avenue 10017-1216, New York, NY, USA;

Die Mandate laufen anlässlich der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 aus.

3. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder liefen anlässlich der Generalversammlung am 10.05.2010 aus:

- Rolf Enders Privatangestellter, geschäftsansässig 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Stefan Herzog, Kaufmann, geschäftsansässig Max-Joseph-Str. 7, D-80333 München;

4. Das Verwaltungsratsmitglied Freiherr Christopher von Oppenheim hat sein Amt mit Wirkung zum 15.03.2010 niedergelegt.

Für beglaubigten Auszug

SAL. OPPENHEIM PRIVATE EQUITY PARTNERS S.A.

Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführerin

Référence de publication: 2010083960/23.

(100074881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Ax-Log S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 64.409.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que le soussigné Jérôme GUEZ, avec adresse à L-1140 Luxembourg, 28b, route d'Arlon, a présenté sa démission d'administrateur et de délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010065031/10.

(100079304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Ax-Log S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.409.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme AX-LOG S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 64.409., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société AX-LOG S.A.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

s. Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010065032/11.

(100079310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Financial Consulting, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.828.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 65 avenue de La Gare, à L-1611 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme FINANCIAL CONSULTING S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 129.828., avec siège social au 65 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société FINANCIAL CONSULTING S.A.

Luxembourg, le 31 Octobre 2009.

s. Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2010065043/11.

(100079311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Ninedotnine Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.120.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l., dénonce le siège de la société NINEDOTNINE S.à.r.l. 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 120.120 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Fiduciaire DI FINO & Ass s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010065066/12.

(100079350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.666.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 juin 2010

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivant:

- Monsieur Per Anders Belin,
- Monsieur Niclas Söderlund,
- Mademoiselle Clare Hargreaves,
- Madame Monica EKWALL

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010065045/19.

(100079213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Heralux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.868.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 avril 2010

"Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateurs de trois à 4.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD
- Monsieur Marc COHEN
- Monsieur Charles RELECOM
- Monsieur Jean-Pierre LASSUS, demeurant 86, Boulevard Haussmann F-75008 PARIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société HERALUX

Aon Captive Services Group (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2010065048/29.

(100079214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.894.096,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 12 mai 2010 que:

1. "APEF 5 - IZAR CI LP.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 15.674 parts sociales A;

2. "APEF 5 - JABBAH CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous

le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 9.927 parts sociales A;

3. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 9.143 parts sociales A;

4. "APEF 5 - PULSAR CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 2.774 parts sociales A;

5. "APEF 5 - PIXYS US L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 15.848 parts sociales B;

6. "APEF 5 - SYMA US L.P." un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes a cédé 12.103 parts sociales A;

7. ZEBRA BIS S.C., une société d'investissement ayant son siège au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, inscrite au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro no. 503 206 377 RCS Versailles a cédé 466 parts sociales A,

Ces 7 sociétés ont donc cédés au total 63.161 parts sociales A et 15.848 parts sociales B à la société:

8. UBS FIDUCIARA S.p.a., ayant son siège social à Via Del Vecchio Politecnico 3, I-20121 Milan, enregistrée au registre de Milan sous le n° 00919520288.

Luxembourg, le 27 Mai 2010.

SKYSCRAPER S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010083075/60.

(100075129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

IS EF Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.334.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 11 mai 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010065049/19.

(100079282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Quick - Wash, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 13.191.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 juin 2010

Le jour 03 juin 2010, à 11,45h., c'est réuni l'assemblée Extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Transfert du siège social

Assume la présidence de la séance Madame SIMONE Fontina laquelle, après avoir vérifié la présence de tous les associés et après avoir invité Monsieur Roberto VASTA à la fonction de secrétaire, ouvre la séance.

Sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à L-2157 Luxembourg - 2, rue 1900

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12,15h.

Fontina SIMONE / Roberto VASTA

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010065069/18.

(100079330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Komilux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.470.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 03/06/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société KOMILUX S.A.H, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Thomas WALSTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Thomas WALSTER.

Référence de publication: 2010065057/16.

(100079317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.526.175,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 11 mai 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;

4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010065051/19.

(100079279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 11 mars 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;

4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010065055/19.

(100079302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 mai 2010 que:

Le mandat d'Administrateur de la société de Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Goslar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 7 mai 2010 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011;

Le mandat d'Administrateur de la société de Henry Kelly, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Ile de Man, ayant son adresse professionnelle au 4 rue J-P Lanter, L-5943 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 7 mai 2010 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011;

Le mandat d'Administrateur de la société de Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 7 mai 2010 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 avril 2010 que:

Le mandat d'Administrateur-délégué de la société de Christian Klar, né le 23 mai 1974 à Leipzig, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été reconduit avec effet au 7 mai 2010 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group A.G.

Signatures

Référence de publication: 2010065060/25.

(100079327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.301.

—
Extrait du Procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Dominique Ransquin, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de classe B;
 - Monsieur Romain Thillens, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de classe B;
 - Monsieur Francis Bebeau, ayant son adresse professionnelle au 11, rue de Cambrai, F-75019 Paris, France, président et administrateur de classe A;
 - Monsieur Arthur Courtinat, demeurant au 152 C Tembeling Road, Singapore 423658, administrateur de classe A.
- et du Réviseur d'Entreprises:

Ernst & Young, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 47.771;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 octobre 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour Club Med Asie S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010071375/25.

(100079536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Alvia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 82.469.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

"Par jugement du 7 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

ALVIA INVESTMENT SARL (No. RCS B 82.469) - L-2519 Luxembourg 9, Rue Schiller siège dénoncé le 8 octobre 2004,

Les livres et documents sociaux desdites sociétés sont déposés à l'adresse L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Dogan DEMIRCAN

Le liquidateur"

Référence de publication: 2010082648/19.

(100074398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

—
Les comptes annuels au 30/04/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010065214/10.

(100079497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.
